

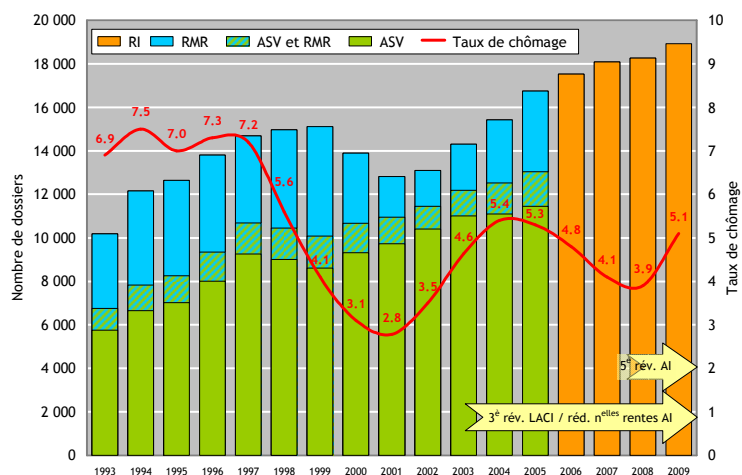
## Sans formation à l'aide sociale – que faire ?

CSIAS, mai 2010  
Françoise Jaques  
cheffe du Service de prévoyance et d'aide  
sociales du canton de Vaud

## Constats 2009 – canton de Vaud

- 33'000 personnes ont recouru à l'aide sociale au moins une fois en 2009
- 12'000 ménages suivis chaque mois par les 12 Centres sociaux régionaux
- 3.6 % de la population active à l'aide sociale
- Plus de 7 % pour la Ville de Lausanne

## Evolution annuelle du nombre de dossiers ASV/RMR/RI et du taux de chômage, 1993-2009



## Risque de chronicisation

- Stabilisation des bénéficiaires de l'aide sociale à un niveau élevé + reprise de l'augmentation du nombre de dossiers = **risque de chronicisation**
- Aide sociale conçue pour une aide ponctuelle et non comme un régime de rente pour des personnes durablement à l'assistance
- Objectif prioritaire : retrouver une autonomie sociale et financière
- **Le soutien à la formation professionnelle** : un des moyens d'action

## Niveau de formation et recours à l'aide sociale

REPARTITION DES 25 à 64 ANS SELON LE DEGRE DE FORMATION, VAUD, 2007

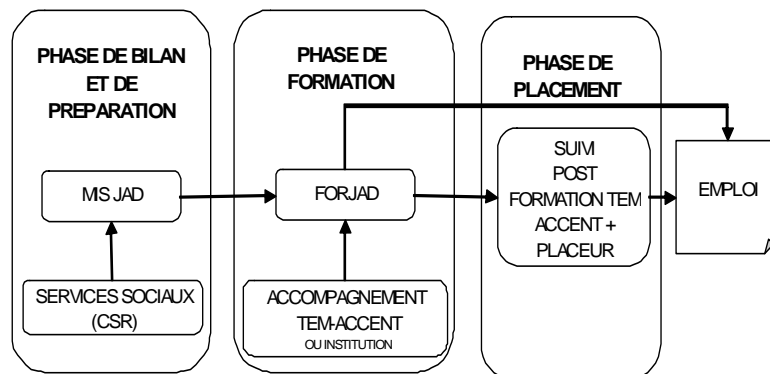
Degré de formation	Population résidente (en %) - 2007	Bénéficiaires de l'aide sociale (en %)
Sans formation Postobligatoire	17	41
Degré secondaire II	49	38
Degré tertiaire	34	10
Inconnu	-	11
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Situation des jeunes

- 2009 : 2300 jeunes adultes 18-25 ans dépendants de l'aide sociale (1500 en 2004)
- **75 % sans aucune formation professionnelle**
- Cumul de difficultés : échecs/ruptures scolaires et professionnelles, difficultés familiales, endettement, dépendance
- Un marché du travail et de la formation (apprentissage) de plus en plus sélectif

## Un programme pilote d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD)

- soutenu par 3 départements ( économie, formation et social)



## Des résultats encourageants

<b>Jeunes adultes en difficulté (JAD) signalés pour intégrer FORJAD</b>	<b>896</b>	<b>100%</b>	
Entrée refusée par le SPAS	16	1.8%	
Abandons avant le début de la formation	87	9.7%	
<b>JAD acceptés dans FORJAD</b>	<b>793</b>	<b>88.5%</b>	<b>100%</b>
<i>Inscrits en 2006</i>	132		16.6%
<i>Inscrits en 2007</i>	180		22.7%
<i>Inscrits en 2008</i>	237		29.9%
<i>Inscrits en 2009</i>	244		30.8%
<b>Rupture du programme au 02.12.09</b>	<b>208</b>		<b>26.2%</b>
<i>Inscrits en 2006</i>	68		51.5%
<i>Inscrits en 2007</i>	69		38.3%
<i>Inscrits en 2008</i>	57		24.1%
<i>Inscrits en 2009</i>	14		5.7%

## Des résultats encourageants

<b>FORJAD ayant obtenu leur diplôme (CFC, AFP,...) au 02.12.09</b>	<b>80</b>		<b>10.1%</b>	
<i>Inscrits en 2006</i>	44		33.3%	
<i>Inscrits en 2007</i>	23		12.8%	
<i>Inscrits en 2008</i>	13		5.5%	
<i>Inscrits en 2009</i>	0		0.0%	
<b>FORJAD actuellement dans le programme au 02.12.09</b>	<b>505</b>		<b>63.7%</b>	<b>100%</b>
<i>Inscrits en 2006</i>	20		15.2%	
<i>Inscrits en 2007</i>	88		43.9%	
<i>Inscrits en 2008</i>	167		70.5%	
<i>Inscrits en 2009</i>	230		94.3%	

## Des résultats encourageants

Situation des FORJAD ayant obtenu leur diplôme au 02.12.2009 / N = 80		
En emploi	35	44%
En recherche d'emploi	39	49%
En perfectionnement	6	8%

## Pérennisation du programme FORJAD

---

- Décision politique de transférer les jeunes adultes en formation du RI aux bourses d'études (financement par les bourses des frais d'entretien et de formation)

→ Conforme au principe de subsidiarité du RI

→ Source de financement cohérente avec l'objectif de formation

## Le principal obstacle

---

- Les bourses d'études ne pouvaient pas assurer les moyens nécessaires aux jeunes en formation, qui ne sont pas reconnus comme des boursiers indépendants
- L'aide sociale ne peut pas soutenir des jeunes en formation

↙ Contradiction entre la politique publique de l'aide sociale et celle des bourses d'études

→ **Paradoxe : désincitation à la formation au cause du cloisonnement de ces deux politiques**

## Un exemple chiffré

---

Situation d'un jeune adulte en formation, vivant dans une famille au RI (deux parents et un enfant) avant le 1er janvier 2010:

- Part maximale du jeune dans le forfait RI du ménage: 1'230.-
- Montant maximum touché par le jeune s'il obtient une bourse: 120.-
- Perte pour la famille 1'110.-/mois, réduction de 30 % du revenu de la famille


## Comment dépasser ce paradoxe ?

---

Harmonisation des barèmes entre bourses d'études et RI

- Situation améliorée également pour 1700 familles avec des revenus inférieurs aux normes du RI (pauvreté cachée) ⇒ en moyenne amélioration de Fr. 6'000.-/an
- Impact financier sur le budget des bourses d'environ 13.5 millions (+ 40 %)

canton de  
**vauo**



## et les autres bénéficiaires ?

---


- 43 % des personnes en âge actif (18-65 ans) sans formation post-obligatoire

↳ **Intention du chef du DSAS d'élargir le programme pilote d'insertion par la formation aux plus de 25 ans**

---

Assemblée générale de la CSIAS - 27 mai 2010 15

canton de  
**vauo**



## L'accès à la formation pour les plus de 25 ans

---

- **Pas d'obstacles légaux** : pas de limite d'âge pour un accès aux bourses d'études (accord intercantonal garantit un accès au minimum jusqu'à 35 ans)
- **Les principales difficultés** : différence d'âge, charge familiale, lacunes scolaires, accès à une place d'apprentissage

---

Assemblée générale de la CSIAS - 27 mai 2010 16

XXXXXXXX



## D'autres pistes

---

- Renforcer la requalification par des emplois d'insertion, limités dans le temps (max. 10 mois), dans le secteur médico-social
- Soutenir la validation des acquis par l'expérience (VAE) (cf guide national actuellement en consultation [www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch))

## Un exemple d'emplois d'insertion

---

- Emplois supplémentaires financés par l'Etat, de 10 mois, salaire selon CCT (objectif 200 emplois en 2011)
- Dans les EMS, hôpitaux, institutions pour personnes handicapées (principalement hôtellerie, cuisine)

### Objectifs :

- 50 % d'engagement durable après l'emploi d'insertion
- Renforcer la qualification
- Lutter contre la pénurie de personnel dans le secteur socio-sanitaire

## Perspective : un droit à la formation

---

- Introduction d'un droit subsidiaire à la formation professionnelle suite à la pérennisation du programme FORJAD et l'harmonisation des normes des bourses d'études et du RI en 2009
- Volonté du chef du DSAS de reconnaître un droit à la formation pour les jeunes et l'élargir aux autres bénéficiaires
- Transformer la prestation d'aide sociale pour les jeunes comme un tremplin et une orientation vers la formation professionnelle
- Considérer la formation comme un investissement durable



**Décloisonnement des politiques sociales, permettant une vision globale et une coordination des acteurs**